

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

Le conseil municipal a été convoqué par voie numérique et affichage le 26 août 2024 à 19h, salle du rez de chaussée :

Dominique Maupou (maire), Brigitte Sergetier (1^{ère} adjointe), Jean François Nandrot (2^{ème} adjoint), Gregory Brade, Claude Rappeneau, Béatrice Gacquère, Marie Thérèse Roumy, Jan de Beer et Bruno Piffret.

Secrétaire de séance : Grégory Brade

ORDRE DU JOUR

- Délibérations

- **Compierre** : une délibération du conseil municipal a été sollicitée pour signer une convention entre la commune de Champallement, celle de Saint Révérien, la communauté de Commune Tannay-Brinon-Corbigny et l'État représenté par M. Marc Louail, Conservateur des Bâtiments de France relative à l'entretien et aux visites du site Archéologique de Compierre ainsi que les manifestations pouvant s'y produire. La convention est disponible à la mairie.

Voté à L'unanimité

- **Centre de Gestion** : une délibération a été prise pour le maintien des salaires en cas d'arrêt de travail pour le personnel.

Voté à l'unanimité

- **SCoT** : la CCTBC demande une délibération du conseil municipal pour la création d'un SCoT (schéma de cohérence Territoriale) Nivernais Morvan, approuvé par le conseil communautaire du 25 juillet 2024 pour la création d'un syndicat mixte regroupant les quatre intercommunalités suivantes :

- Bazois Loire Morvan
- Haut Nivernais Val d'Yonne
- Morvan Sommets et Grands Lacs
- Tannay Brinon Corbigny

Ce projet s'inscrit dans la volonté commune des EPVI de disposer d'un document d'orientations et d'objectifs partagés en matière de :

- Transitions écologiques et énergétiques
- De logements et de transports
- De développement des services
- De développement des activités économiques dont les activités agricoles et de protection des espaces naturels

Contre : 2

Abstention : 1

Pour : 6

DIVERS

Mme PROST : à la demande de Madame Prost des Angles, celle-ci souhaite que lecture de son mail soit faite par Madame le Maire à la suite des inondations du mois de juin 2024, elle demande à la mairie de changer les buses qui traversent la route du chemin de la ferme et le nettoyage des fossés, chemin de la ferme et chemin communal d'Assart avant l'hiver 2024.

Mme le maire informe le conseil Municipal que les travaux de nettoyage des fossés, chemin de la ferme, ont été effectués dans la semaine qui a suivi l'orage par l'entreprise Gauthier de Champallement pour un cout de 710€.

La commune a été déclarée en état de catastrophes naturelles par la mairie afin que Mme Prost soit dédommagée pour son sinistre.

Afin de réaliser des travaux plus important et très coûteux et prétendre à une petite subvention de l'état nous devons fournir des éléments prouvant notre bonne foi :

- Déclaration de sinistres aux assurances
- Rapport de l'expert
- Montant des dégâts occasionnés
- Photos

Mme Prost nous a répondu que cela ne nous concernait pas.

- **Débroussailleuse** : Amélie, notre nouvelle employée pour le gîte et agent technique, a demandé si elle pouvait avoir une débroussailleuse pour assister Tristan dans son travail.

Le Conseil Municipal rejette sa demande, vu la quantité de matériel qu'il y a dans le local technique qui est suffisant pour s'organiser de manière à ne pas se gêner dans l'utilisation du matériel.

- **Vestiaire du foot** : A la demande de M. Gibki, président de la JSSR, celui-ci a demandé à la commune de fournir le matériel nécessaire afin de réaliser des travaux de restauration et réparation du vestiaire de Foot en mauvais état.

Coût : 665€, les travaux seront réalisés par eux même.

COMPTE RENDU 14 JUILLET :

Dépenses	714,30 €
Recettes	668,00 €

Une très belle soirée pleine de charme et d'amitié, je vous invite à aller voir les photos sur le site de la mairie !!!!

COMPTE RENDU FÊTE MÉDIÉVALE ET BROCANTE :

Dépenses	905,00 €
Recettes (tombola + subv. diverses)	1071,50 €

En réunissant les 2 événements, c'est une opération blanche pour la commune avec un petit bénéfice de 120,20 €.

Record d'affluence pour les visiteurs et nombre d'exposants stable par rapport à 2023. Très belle journée, riche en événements.

TRAVAUX VOIRIES :

- 977 bis

Début des travaux le 6 septembre, il y aura un passage alterné jusqu'au 9.

La commune doit faire réaliser les travaux préparatoires par l'Entreprise Colas
Coût : 12 480,00€ TTC, à la charge de la commune.

Sécurité :

- Demande de devis au SIEEEN pour la pose de radars pédagogiques, nous pouvons prétendre également une subvention de la part du SIEEEN, en attente.

- Devis d'Elancité pour les radars : 7 111,39 € TTC pose comprise, une demande de subvention a été faite.

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre la traversée du village 977 bis à 30km/h.

Refus du conseil municipal

TRAVAUX :

Gouttières : les gouttières de la salle de convivialité et de la mairie étant en très mauvais états, il a été demandé un devis à l'entreprise Dhé Sébastien pour changer celle-ci.

Montant 7 350€ celle de la mairie étant juste réparées à l'aide de goudron.

Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise Barrat pour avis secondaire.

- **Presbytère :** le noyer du jardin du presbytère étant mort, il va être vendu afin de nettoyer l'endroit et en profiter pour couper la bordure du fond du jardin qui risque de faire tomber le mur.

LOCATION SALLE DE CONVIVIALITÉ :

Après concertation, les montants de locations de la salle de convivialité sont changés à partir du 1^{er} septembre 2024 :

COMMUNE	EXTERIEUR
WEEK END	
100 €	150 €
HIVER (avec chauffage) 160 €	210 €
JOURNEE SEULE	
70 €	100 €
HIVER (avec chauffage) 100 €	130 €

La période de chauffe (hiver) s'étant du 15 octobre au 15 avril.

Il a été décidé de vendre le poêle à bois de la mairie qui ne sert plus.

Mis en vente à 250€ tuyaux compris.

21h 15 fin de séance